

PRIX SODEC DE L'ENTREPRISE CULTURELLE 2010

APPEL DE CANDIDATURES

RÉGIONS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'OBJECTIF

Créé en 1998, le Prix SODEC de l'entreprise culturelle vise à récompenser une entreprise qui s'est particulièrement distinguée par son rayonnement économique et culturel. La SODEC veut ainsi mettre en lumière le potentiel de développement des entreprises culturelles des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Ce prix est attribué dans le cadre des Prix d'excellence des arts et de la culture qui se tiennent à l'automne.

LE PRIX

La SODEC remet au lauréat une bourse **de 3 000 \$**.

L'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles une entreprise doit :

- avoir son siège social dans la région de la Capitale-Nationale ou de la Chaudière-Appalaches;
- œuvrer dans l'un des domaines d'intervention de la SODEC, à savoir : le cinéma, la production télévisuelle, le livre, le disque et le spectacle de variétés, les métiers d'art et la restauration du patrimoine immobilier;
- être en activité depuis au moins deux ans à la date de dépôt de la candidature.

L'entreprise doit répondre aux conditions d'admissibilité des programmes d'aide financière de la SODEC.

Une entreprise qui a déjà remporté le prix ne peut soumettre sa candidature au cours des deux années subséquentes.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront évaluées notamment sur les points suivants :

- la qualité et l'originalité des produits offerts;
- la pertinence de la stratégie de commercialisation;
- la performance globale de l'entreprise;
- l'impact culturel dans la région.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'entreprise admissible soumet elle-même sa candidature au Prix SODEC de l'entreprise culturelle et complète le formulaire de mise en candidature ci-joint.

L'entreprise peut déposer en annexe à ce document des lettres d'appui ou tout élément qui permet de mieux illustrer sa démarche ainsi que les résultats obtenus.

L'entreprise doit déposer **4 copies du formulaire et de la documentation annexée**. Si le retour du matériel d'appui est souhaité, une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie doit être jointe.

LE COMITÉ D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation composé de trois à cinq membres examinera les propositions de candidature. La provenance et les expériences diversifiées de ces membres représenteront les différents domaines d'activités, ce qui permettra une appréciation dynamique des candidatures.

LA REMISE DU PRIX

Le Prix SODEC de l'entreprise culturelle sera remis lors de la cérémonie des Prix d'excellence des arts et de la culture.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

17 septembre 2010, à 17h (le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi)

LIEU D'INSCRIPTION

Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

310, boulevard Langelier, bureau 120

Québec QC

G1K 5N3

POUR INFORMATION

Hélène de Carufel

Conseillère en développement culturel

418 523-1333, poste 230

helene.decarufel@culture-quebec.qc.ca

Sites Internet :

www.sodec.gouv.qc.ca

www.culture-quebec.qc.ca

PRIX SODEC DE L'ENTREPRISE CULTURELLE 2010
RÉGIONS DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALCHES

Formulaire de mise en candidature

Nom de l'entreprise :	
Personne responsable :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (bureau) :	Télécopieur :
Courriel :	Site internet :

Description de l'entreprise et de ses activités :

Stratégie de commercialisation et de mise en marché :

Réalisations au cours de la dernière année :

Apport culturel dans la région :